



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 15 octobre 2014 : les professionnels saluent la mobilisation de la totalité des crédits 2013/14 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole**

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 15 octobre 2014, sous la présidence de Jérôme Despey.

En début de séance, le président Despey a tenu à exprimer la solidarité de l'ensemble des familles professionnelles de la filière viticole à ceux qui ont été touchés par les aléas climatiques. « *Notre filière a subi un lourd tribut au cours de cette saison 2014* », a-t-il souligné, tout en attirant l'attention des Pouvoirs publics, et des services de FranceAgriMer, pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement nécessaires.

#### **Estimation des stocks et disponibilités : la situation en début de campagne 2014/15**

Selon les données provisoires de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), les stocks de vins à la propriété à fin de campagne 2013/14 (fin juillet 2014) seraient de 27,3 Mhl, soit une forte baisse : - 10 % par rapport à la fin de la campagne précédente et - 17 % par rapport à la moyenne quinquennale. Le recul le plus important concernerait le stock de vins AOP, à 21,2 Mhl (soit - 11 % par rapport à fin 2012/13). Compte tenu de la faiblesse des stocks et d'une récolte 2014 estimée dans la moyenne, le niveau de disponibilités serait assez bas en ce début de campagne 2014/15.

#### **OCM vitivinicole : l'enveloppe nationale 2013/14 a été totalement payée**

Le montant des paiements définitifs de l'enveloppe 2013/14 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 15 octobre 2014, l'intégralité de l'enveloppe a été consommée, soit par mesures :

- 106,3 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 102 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 43,5 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 29,1 M€ pour les prestations viniques ;

soit un total de 280,9 M€, légèrement supérieur à l'enveloppe initiale compte tenu des recouvrements qui viennent en déduction.

Le président Despey a fait part de la satisfaction des professionnels sur l'atteinte des objectifs de consommation de la totalité de l'enveloppe budgétaire. Il a tenu à saluer, au nom du Conseil spécialisé, le travail réalisé par tous et, en particulier, la mobilisation des services de FranceAgriMer qui « *permet à la filière vin de pouvoir continuer d'investir structurellement dans son avenir* ».

#### **OCM vitivinicole : les modalités du dispositif investissements des entreprises pour 2015**

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relative à la mise en œuvre d'une aide aux programmes d'investissements des entreprises, en application des programmes d'aide nationale de l'OCM vitivinicole 2014/2018. Ce dispositif vise à permettre aux entreprises vitivinicoles la meilleure adaptation possible de leur offre aux attentes du marché, par l'optimisation de leur outil de production et de leurs conditions d'élaboration et de mise en marché des vins.

Principaux points à retenir :

- une enveloppe de 150 M€ ouverte pour 2015 ;
- deux périodes de dépôt des demandes d'aides (du 6 janvier 2015 au 30 janvier 2015 inclus et du 2 mars 2015 au 31 mars 2015 inclus) avec des délais de complétude des dossiers raccourcis, afin d'optimiser la gestion de cette aide.

#### **Autorisations de plantation de vignes pour la production de vins IGP : les modalités pour 2015**

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet d'arrêté relatif aux critères d'attribution d'autorisations de plantation de vignes par utilisation de droits de plantation externes à l'exploitation

en vue de produire des vins à indication géographique protégée (IGP) pour l'année 2015 (prévisions de contingent, critères d'attribution). Ce texte sera examiné au prochain Comité IGP « vins et cidres » de l'Institut national des appellations d'origine et de la qualité (INAO).

### **Modalités de fonctionnement de la réserve nationale de droits de plantation pour 2014/15 : la dernière campagne**

Le Conseil a donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer concernant la mise en œuvre des modalités de fonctionnement de la réserve nationale de droits de plantation de vigne, gérée par FranceAgriMer pour la campagne 2014/15, à savoir :

- l'ouverture de la réserve pour la vente de droits de plantation du 17 novembre 2014 au 30 novembre 2015, date limite de réception du paiement des droits sollicités ;
- un prix de vente fixé à 300 € par hectare (30 € pour des demandes concernant des autorisations de plantation accordées à la suite de cas de force majeure ou de situations exceptionnelles).

L'année 2015 est la dernière année de fonctionnement de la réserve, compte tenu du nouveau régime d'encadrement des plantations de vignes qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour en savoir plus, les dernières études économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [etudesfilieroviticole](http://etudesfilieroviticole.fr)